

## A Mururoa en 1966, son mari est mort d'un cancer en 2000 Essais nucléaires : le combat d'une veuve

**Mort d'un cancer foudroyant à 62 ans, l'ancien militaire Jean Botrel a-t-il été indirectement victime des essais nucléaires français dans le Pacifique ? C'est la question posée au tribunal des pensions de Rennes, saisi par la veuve, elle-même soutenue par l'association des vétérans des essais nucléaires (Aven).**

RENNES. – Depuis 1960 jusqu'à leur arrêt définitif en 1996, la France a procédé à 196 essais nucléaires sur son atoll de Mururoa, en Polynésie française. Sans précautions suffisantes pour les populations locales et les militaires français ? Au pénal, deux juges d'instruction parisiens sont saisis de plaintes contre X, notamment pour « homicide involontaire ».

Au civil, la veuve d'un ancien de la Marine nationale a elle aussi choisi d'attaquer l'État. Victoire Botrel était l'épouse de Jean Botrel, entré dans la Marine nationale en 1956. Dix ans plus tard, ce Costarmoricain se retrouve contrôleur aérien sur le porte-avions *Foch*.

C'est l'époque où le commissariat à l'énergie atomique (CEA) multiplie les tirs dans l'atmosphère. « Pourquoi à Mururoa ? Parce que c'était la terre la plus éloignée des autres, a rappelé M<sup>e</sup> Jean-Paul Teissonnière, avocat de Victoire Botrel, hier à Rennes. Le tir du 4 octobre 1966 a eu une puissance équivalente à 50 fois celle de Hiroshima, une température de plusieurs millions de degrés. Des particules d'eau sont retombées dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. »

Ce jour-là, le *Foch* se trouvait à 18 milles (environ 32 km) de Mururoa. Jean Botrel est-il une victime à retardement d'une exposition aux rayon-



Fred Laguet

Selon Victoire Botrel et son avocat Jean-Paul Teissonnière, Jean Botrel aurait « subi » six essais nucléaires en 1966 dans le Pacifique.

nements ionisants ? En novembre 2000, il tombe malade. Le mois suivant il décède, victime d'un cancer broncho-pulmonaire foudroyant.

Quel lien avec les radiations atomiques ? M<sup>e</sup> Teissonnière a sur son bureau « 150 dossiers d'anciens militaires français », regroupés au sein de l'Aven, qui compte au total 2 500 adhérents. En Polynésie, une autre association – « Mururoa e Tatu » – regrouperait 3 500 civils qui eux aussi, se disent victimes d'une contamination.

Victoire Botrel et son avocat demandent au tribunal rennais une pension d'invalidité. La représentante de l'administration conteste : « De sa retraite en 1973 jusqu'en 2000, M. Botrel n'a jamais demandé réparation.

**Le délai légal de prise en charge de 30 ans est dépassé. Et puis, ce marin fumait...**

« Non, Jean ne fumait plus depuis 1970 », assure sa veuve. Hier, à Rennes, son avocat a même cité deux témoins prestigieux : « Pierre Messmer et Antoine Sanguinetti eux-mêmes, respectivement ministre des Armées et amiral en 1966, qui ont déclaré (1) : sur le pont du *Foch* ou du *Clemenceau*, les militaires n'étaient pas protégés. » Le tribunal rendra son jugement le 15 février.

Michel TANNEAU.

(1) Témoignages recueillis dans l'émission « Pièces à conviction », le 2 décembre sur France 3.

QUEST-FRANCE le 12 janvier 2005